

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N°: 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, LRC (1985), CH C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE DE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**,  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**,  
personne morale ayant son siège social au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, Québec, province  
de Québec, G2C 0M4;

et

**ENTREPOSAGES DES RIVEURS, S.E.C.**, société  
en commandite ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4,  
agissant et représentée par son commandité  
**9435-8470 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

**Débitrices**

et

**LES CONTRÔLES A.C. INC.**, personne morale ayant son siège au 2185, 5<sup>e</sup> rue, Lévis, province de Québec, G6W 5M6

**Requérante**

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**, personne morale ayant son siège au 8, rue Adelaide Ouest, bureau 200, Toronto, Province d'Ontario et une place d'affaires au Québec située au 801, Grande Allée Ouest, bureau 350, Québec, province de Québec, G1S 4Z4;

**Contrôleur**

et

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9355-9797 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER SH, S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9416-1395 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**9355-8096 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant son siège au 2700, boulevard Laurier, bureau 1300, Québec, province de Québec, G1V 4K5;

**Mises en cause**

---

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU DU REJET/CDT PHASE 7 ET 8**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 3 mai 2023, le Tribunal a rendu une ordonnance initiale à l'encontre des Débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, ch. C-36 (ci-après la « **LACC** ») ordonnant notamment la nomination de Restructuration Deloitte inc. à titre de contrôleur (le « **Contrôleur** »), le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Le 15 mai 2023, le Tribunal a rendu un jugement sur une demande d'ordonnance initiale amendée et reformulée afin d'établir le mécanisme des traitements des réclamations, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
3. Les 31 mai et 5 juin 2023, la Requérante a transmis au Contrôleur une preuve de réclamation d'une créance garantie de 76 756,90 \$ à l'encontre de la Débitrice Centre de distribution Transrapide (« **Transrapide** »), tel qu'il appert d'une copie de ces preuves de réclamation, dont copie est communiquée au soutien des présentes comme **Pièce R-1**;
4. Le 7 juin 2022, la Requérante Les Contrôles A.C. inc. (la « **Requérante** ») s'engage à exécuter des travaux de contrôle dans le cadre du projet CD Transrapide Phase 7 (la « **Phase 7** ») et du projet CD Transrapide Phase 8

(la « **Phase 8** »), le tout tel qu'il appert de bons de commande à cet effet, dont copie est communiquée au soutien des présentes comme **Pièce R-2**;

5. Le 13 juin 2022, la Requérante transmet une dénonciation de contrat sans cautionnement pour la Phase 7 et la Phase 8 à Transrapide (les « **Dénonciations** ») par courriel, le tout tel qu'il appert des lettres de dénonciation et du courriel de transmission, dont copie est communiquée comme **Pièce R-3**, en liasse;
6. Les Dénonciations ont également été transmises à Transrapide par courrier recommandé;
7. Le 22 février 2023, la Requérante transmet des demandes de paiements dus pour le mois de février 2023 pour les travaux réalisés dans le cadre des Phases 7 et 8, tel qu'il appert de la demande de paiement dont copie est communiquée comme **Pièce R-4**;
8. Le 14 mars 2023, la Requérante a publié une hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble, inscrit au Registre foncier sous le numéro 27 902 153, grevant les immeubles suivants, à savoir :

Désignation :

« Un immeuble connu et désigné comme étant :

La partie privative portant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE CENT CINQUANTE-SEPT (6 517 157)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de LÉVIS.

La partie privative portant le numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE CENT CINQUANTE-HUIT (6 517 158)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de LÉVIS.

Avec bâtisses dessus en construction.

Avec la quote-part respective des droits indivis dans la partie commune afférente à ces parties privatives, laquelle partie commune est connue et désignée comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE CENT CINQUANTE-SIX (6 517 156)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de LÉVIS. »

le tout tel qu'il appert de l'avis d'inscription de l'avis d'hypothèque légale, dont copie est communiquée comme **Pièce R-5**.

9. Le 23 juin 2023, le Contrôleur a émis un avis de révision ou de rejet rejetant la réclamation de la Requérante au motif d'absence de dénonciation écrite d'un contrat de construction, tel qu'il appert de l'avis de révision ou de rejet communiqué au soutien des présentes comme **Pièce R-6**.
10. La Requérante conteste l'avis de révision ou de rejet du Contrôleur (Pièce R-6), en ce que les Dénonciations de la Requérante ont été communiquées à Transrapide par courrier recommandé, de sorte que celle-ci a reçu dénonciation écrite valide des contrats de construction pertinents pour la Phase 7 et la Phase 8;
11. Subsidiairement, la Requérante conteste l'avis de révision en ce que :
  - (a) Millénum Construction inc. (« **Millénum** ») doit être considérée comme l'*alter ego* de Transrapide puisqu'elle a agi comme gérant, mandataire et représentant du propriétaire dans le cadre du projet;
  - (b) Millénum et Transrapide sont deux entités dont le siège social est situé au 2500, rue Beaurevoir, à Québec, et sont composées des mêmes employés et des mêmes dirigeants, occasionnant ainsi une véritable confusion entre elles;
  - (c) De plus, les représentants de Transrapide utilisaient leurs adresses courriels chez Millénum, auxquelles les Déclarations ont été transmises par courriel, afin de communiquer avec les représentants de la Requérante;
  - (d) Par ailleurs, la réclamation de la Requérante concernant la retenue contractuelle au montant de 7 657,50 \$ était exigible à la date à laquelle le Contrôleur a émis l'avis de révision ou de rejet (Pièce R-6) puisque les travaux de la Requérante avaient alors été complétés et que les modalités de libérations applicables étaient satisfaites;
12. Par conséquent, la Requérante est en droit de demander au Tribunal d'infirmar la décision du Contrôleur du 23 juin 2023 et d'établir la réclamation de la Requérante à la somme totale de 76 756,90 \$, taxes incluses;

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

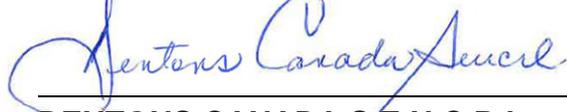
**ACCUEILLIR** la présente demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou de rejet;

**INFIRMER** la décision du Contrôleur du 23 juin 2023;

**DÉCLARER** que la Requérante a une bonne et valable hypothèque légale de la construction totalisant la somme de 76 756,90 \$ plus les intérêts et les frais applicables;

**LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 11 juillet 2023



---

**DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la créancière garantie

Les Contrôles AC inc.

Me Alexandra Quigley

1, Place Ville Marie, bureau 3900

Montréal (Québec) H3B 4M7

Tél. : 514 1 514 878-8882 / 514 673-7466

514 878 5856

Télec. :514 866-2241

[alexandra.quigley@dentons.com](mailto:alexandra.quigley@dentons.com)

Notre dossier : 579828-6

---

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE SÉBASTIEN CAREAU

---

Je, soussigné, Sébastien Careau, ayant mon adresse professionnelle au 2185, 5<sup>e</sup> rue, ville de Lévis, province de Québec, G6W 5M6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le vice-président et directeur général de la requérante Les Contrôles A.C. inc.
2. Tous les faits allégués dans la présente Demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou du rejet/CDT Phase 7 et 8 sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:



SÉBASTIEN CAREAU

Affirmé solennellement devant moi à distance par moyens technologiques le 11 juillet 2023. L'affiant est situé dans la ville de Québec, province de Québec, et le commissaire à l'assermentation est situé dans la ville de Montréal, province de Québec.



The stamp contains the following text: Linda Bemmi, 230068, COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION, Pour le Québec et l'extérieur du Québec.

---

Linda Bemmi no : 230068  
Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec et pour l'extérieur du Québec

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N°: 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, LRC (1985), CH C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE DE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**,  
personne morale ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**,  
personne morale ayant son siège social au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, Québec, province  
de Québec, G2C 0M4;

et

**ENTREPOSAGES DES RIVEURS, S.E.C.**, société  
en commandite ayant son siège au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4,  
agissant et représentée par son commandité  
**9435-8470 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant  
son siège au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

**Débitrices**

et

**LES CONTRÔLES A.C. INC.**, personne morale ayant son siège au 2185, 5<sup>e</sup> rue, Lévis, province de Québec, G6W 5M6

**Requérante**

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**, personne morale ayant son siège au 8, rue Adelaide Ouest, bureau 200, Toronto, Province d'Ontario et une place d'affaires au Québec située au 801, Grande Allée Ouest, bureau 350, Québec, province de Québec, G1S 4Z4;

**Contrôleur**

et

**Q-12 CAPITAL S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9355-9797 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER SH, S.E.C.**, société en commandite ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9, agissant et représentée par son commandité **9416-1395 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**9355-8096 QUÉBEC INC.**, personne morale ayant son siège au 505, boulevard du Parc Technologique, bureau 225, Québec, province de Québec, G1P 4S9;

et

**DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant son siège au 2700, boulevard Laurier, bureau 1300, Québec, province de Québec, G1V 4K5;

**Mises en cause**

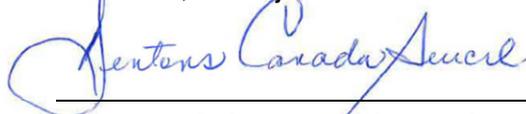
---

**LISTE DES PIÈCES**

---

- PIÈCE R-1 :** Preuves de réclamation d'une créance garantie de 76 756,90 \$;
- PIÈCE R-2 :** Bons de commande des travaux de contrôle;
- PIÈCE R-3 :** Lettres de dénonciation et du courriel de transmission;
- PIÈCE R-4 :** Demandes de paiements dus pour le mois de février 2023;
- PIÈCE R-5** Avis d'inscription de l'avis d'hypothèque légale;
- PIÈCE R-6** Avis de révision ou de rejet rejetant la réclamation de la Requérante au motif d'absence de dénonciation écrite d'un contrat de construction.

Montréal, le 11 juillet 2023

A handwritten signature in blue ink, reading "Dentons Canada Inc.", is positioned above a horizontal line. The signature is written in a cursive style.

**DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la créancière garantie

Les Contrôles AC inc.

Me Alexandra Quigley

1, Place Ville Marie, bureau 3900

Montréal (Québec) H3B 4M7

Tél. : 514 1 514 878-8882 / 514 673-7466  
514 878 5856

Télec. :514 866-2241

[alexandra.quigley@dentons.com](mailto:alexandra.quigley@dentons.com)

Notre dossier : 579828-6

---

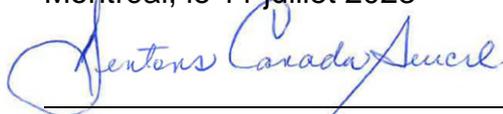
**AVIS DE PRÉSENTATION  
CHAMBRE COMMERCIALE (SALLE 3.07)**

---

**PRENEZ AVIS** que la *Demande en appel de la décision du contrôleur sur l'avis de révision ou du rejet/CDT Phase 7 et 8* sera présentée en division de pratique de la Chambre commerciale de la Cour supérieure du palais de justice de Québec, situé au 300 boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6, le **17 juillet 2023, à 9 heures, en salle virtuelle 3.07**, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Les coordonnées de la salle virtuelle vous seront communiquées dès que disponible.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 11 juillet 2023



---

**DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la créancière garantie

Les Contrôles AC inc.

Me Alexandra Quigley

1, Place Ville Marie, bureau 3900

Montréal (Québec) H3B 4M7

Tél. : 514 1 514 878-8882 / 514 673-7466  
514 878 5856

Télec. :514 866-2241

[alexandra.quigley@dentons.com](mailto:alexandra.quigley@dentons.com)

Notre dossier : 579828-6

Province de Québec  
COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS  
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.  
(1985) CH. C-36 TEL QU'AMENDÉE DE :

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE INC. *et al.*;**  
Débitrices

ET  
**Q-12 CAPITAL S.E.C. *et al.*;**  
Requérantes

ET  
**MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.;**  
Mise en cause

ET  
**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.;**  
Contrôleur

ET  
**POTENZA CAPITAL CORPORATION INC. *et al.*;**  
-et-  
**LES CONTRÔLES A.C. *et al.*;**  
Créancières garanties

No. dossier : 579828-6

**DEMANDE EN APPEL DE LA DÉCISION DU  
CONTRÔLEUR SUR L'AVIS DE RÉVISION OU DU  
REJET/CDT PHASE 7 ET 8 et LISTE DES PIÈCES  
R1 à R6**

**ORIGINAL**

**大成 DENTONS**

M<sup>e</sup> Alexandra Quigley  
**Dentons Canada** s.e.n.c.r.l.  
1, Place Ville Marie, bureau 3900  
Montréal QC H3B 4M7  
Tél. : 514 878-8882 / 514 673-7466 / 514 878 5856  
Télec. : 514 866 2241  
[alexandra.quigley@dentons.com](mailto:alexandra.quigley@dentons.com)  
dentons.com  
BB0822